

Proposition n°1 :

Renforcer le goût de l'effort et de l'excellence des élèves, notamment en réintroduisant les devoirs (à domicile ou dans les écoles de devoirs) et recentrer l'enseignement fondamental sur les matières essentielles : le calcul et le français, notamment par un recours systématique au manuel scolaire.

Le principe de l'école de la réussite s'est peu à peu transformé en une école du « tout est dû ». L'autorité des maîtres s'est estompée, le sens de l'école s'est dissipé.

L'école doit former à une citoyenneté responsable en intégrant travail et discipline dans tous les projets éducatifs, en leur rendant leur vocation de valeur instrumentale. Les comportements relevant du travail et de la discipline doivent être intégrés dans l'éducation à la démocratie. La discipline est une valeur instrumentale au service de la démocratie et de la citoyenneté responsable. Le travail est lui aussi une valeur instrumentale au service de l'insertion dans la société.

En ce qui concerne les devoirs à domicile :

Le MR propose :

- De réintroduire les devoirs à domicile.

Le travail à domicile est le complément nécessaire du travail en classe, l'un ne peut s'envisager sans l'autre. Les devoirs à domicile revêtent donc un sens et un intérêt beaucoup plus larges que leur contenu, ou le peu de temps qu'ils prennent sur la vie familiale. Ils constituent la pierre angulaire d'une philosophie, d'une méthodologie axée sur le travail sur soi, l'autonomie et la fixation, par chacun, tout au long de sa vie, de son cadre et de son rythme. C'est clairement l'occasion d'apprendre à s'autogérer qui est perdue par l'abandon et la réduction de ces devoirs. Les devoirs à domicile constituent en outre un « pont » entre l'école et les parents, puisqu'ils permettent aux seconds de suivre l'activité de la première et de s'impliquer activement dans la scolarité de l'élève. Ils renforcent enfin la nécessaire cohésion entre les deux principaux moteurs de l'éducation d'un enfant (les parents et les professeurs). Légiférer en matière dans le sens d'un allègement des devoirs à domicile a été une erreur.

En ce qui concerne les écoles de devoirs :

Le MR propose :

- De soutenir et de développer les écoles de devoirs pour empêcher toute forme de décrochage scolaire et recentrer les missions de ces écoles sur les apprentissages de base.

[En ce qui concerne le recentrage sur les matières essentielles \(français, calcul\) :](#)

Le MR propose :

➤ **Des socles de compétences forts :**

Le MR juge fondamental que tous les élèves sortent de nos écoles avec des socles de compétences très forts dans les matières de base que sont le français et la lecture. Ces compétences sont les pré-requis indispensables à toute formation ultérieure.

Les socles de compétences tels que définis doivent être considérés lors de chaque évaluation comme le pré-requis impératif et indispensable pour la poursuite du cursus.

Le décret missions détermine le socle de compétences devant être acquis au terme de chaque degré de l'enseignement primaire et secondaire. Le système actuel laisse cependant une marge d'appréciation qui permet à un élève de passer d'un degré à un autre alors qu'il n'a que partiellement acquis le socle de compétences requis.

Ce mécanisme ne débouche que sur une chose : l'accumulation du retard dans l'acquisition des connaissances qui in fine entraîne l'échec scolaire.

Le contrôle de l'acquisition de connaissances devrait avoir lieu, non pas au terme de chaque degré, mais au terme de chaque année.

➤ **Un meilleur apprentissage de la lecture.**

Notre système d'enseignement repose sur un socle en dehors duquel toute aspiration à la réussite scolaire est compromise : la lecture !

« Celui qui sait lire n'a plus besoin de croire les autres sur parole » (Meirieu).

C'est une évidence, le savoir ne s'acquiert qu'à travers la compréhension d'un texte et cette compétence fondamentale ne se maîtrise pas sans une lecture rapide. On en vient ainsi à la nécessité d'une pratique de la lecture constante, quotidienne, indissociable du plaisir de lire. Or, un pourcentage inquiétant d'enfants avouent une pratique faible sinon nulle de la lecture pendant leurs loisirs.

Il faut donc une action résolue pour revaloriser la lecture dans la vie privée comme à l'école. Le MR est décidé à placer cette législation sous le signe de la lecture.

L'école doit donner à l'élève l'envie de lire et doit veiller à ce que tous les élèves aient acquis au terme du premier degré de l'enseignement primaire un rythme de lecture rapide.

Pour y arriver, les Réformateurs proposent :

- La réintroduction du manuel scolaire :
Celui-ci a en effet déserté les classes, singulièrement dans l'enseignement primaire. Or, il constitue pourtant une base élémentaire d'un enseignement de qualité, puisqu'il permet de constituer une référence commune au professeur et à l'élève, dans un cadre clair et déterminé. Il permet aussi de réinstaurer un meilleur rapport à l'écrit, essentiel à une époque où l'écrit est omniprésent dans le monde du travail. Le rôle du manuel est également important, par l'entreprise de codification dont il est le produit, pour constituer un lien entre l'école, l'élève et les parents, qui disposent par le manuel d'un référent permettant de suivre l'évolution de leur enfant au travers du cours.
- La création « d'espaces lecture » dans chaque établissement et l'amélioration des synergies entre les écoles et les bibliothèques :

Le MR propose que les bibliothèques publiques soient revalorisées et que soient développés au sein de chaque bibliothèque des programmes d'animation destinés à améliorer l'image que les élèves ont de la lecture et des bibliothèques. Les programmes finançant les connexions Web dans les bibliothèques doivent être poursuivis et amplifiés.

Mais aussi :

- Restaurer l'autorité du professeur en classe.

Il n'est plus tolérable que de nombreux professeurs fassent l'objet de marques de manque de respect, non seulement de la part de certains élèves, mais aussi, parfois, de parents.

- Donner une information complète aux parents en début d'année scolaire sur leur rôle d'éducateur et sur les attentes et exigences de l'école.
- Informer les élèves sur les attentes propres à chaque cours et de la discipline y afférente.
- Bannir dans l'enseignement secondaire la technique de l'évitement.

Trop de jeunes contournent les difficultés qui se présentent à eux en usant du système pour alléger au maximum leur horaire scolaire en oubliant ainsi toute notion d'effort et de dépassement de soi.